

Axe 2 : La préservation du patrimoine, entre tensions et concurrences

Préparation en amont des trois jalons : le professeur fournit aux élèves un corpus de documents, avec comme consigne de présenter aux autres élèves un exposé de 5mn (format Grand Oral)

Consignes :

- Pourquoi la reconstruction et la protection du Mali sont-elles devenues des préoccupations internationales ?
- Pourquoi les projets urbanistiques soulèvent-ils à Paris des conflits difficiles à résoudre ?
- Le tourisme représente-t-il pour le patrimoine de Venise un atout ou une menace ?

Analyser le sujet : définir les termes

- préservation : opération centrale de la chaîne patrimoniale ; comprend la protection, la conservation (dans un musée), mais aussi l'entretien voire la restauration des biens.
- Tensions : idée de conflits ; conflit à cause du patrimoine ?
- Concurrences : idée de désaccord, de choix à faire entre des projets ou des intérêts divergents

En quoi la préservation du patrimoine est-elle source de difficultés ?

Ici, nous sommes invités à réfléchir à la préservation : pourquoi le patrimoine doit-il être préservé ? Face à quelles menaces ?

Revoir la vidéo « Le Patrimoine mondial de l'UNESCO » vue pour l'introduction :

<https://whc.unesco.org/fr/apropos/>

Repérer les différentes formes de menaces :

.....
.....

Le cours est distribué aux élèves selon le principe de la classe inversée : ils doivent lire le texte systématiquement présenté sous la forme idée principale / développement et explications / exemple(s). Ils doivent choisir des exemples pertinents en s'appuyant sur leurs études des jalons et sur leurs connaissances personnelles.

I. Le patrimoine au cœur des conflits

[Reprise Jalon 1 : le Mali]

1) Une menace diverse : destructions volontaires et involontaires

Les conflits armés (guerres inter-étatiques, guerres civiles, terrorisme) entraînent des violences qui touchent un territoire et peuvent frapper des éléments de patrimoine, sans que ceux-ci aient été spécifiquement visés.

En effet, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le développement des armes modernes et notamment l'emploi systématique des bombardements (par voie terrestre ou aérienne) a étendu la violence de guerre, qui ne se concentre plus seulement sur la ligne de front mais touche l'ensemble des territoires et le plus souvent les centres urbains. Les monuments en sont alors des victimes collatérales.

Ex :

Cathédrale de Reims 1e GM, villes allemandes 2e GM, Alep 2019...
--

Le patrimoine immatériel souffre aussi dans les conflits.

Les guerres sont des périodes d'exception qui peuvent parfois se prolonger. Les populations sont déplacées, vivent dans des conditions difficiles. Les pratiques artistiques, festives ou religieuses traditionnelles sont alors suspendues, ce qui entraîne le risque de les voir disparaître.

Exemple du Mali : voir liste représentative du patrimoine immatériel, combien sont en péril, pourquoi ?

Mais certaines destructions sont en revanche volontaires.

Elles sont le résultat d'une stratégie d'anéantissement menée par les belligérants, qui par des destructions symboliques expriment leur rejet de la culture ou de la religion de leur ennemi. C'est aussi un moyen d'affirmer leur puissance aux yeux du monde, par un acte irrémédiable qui attire sur eux l'attention et suscite la peur.

Ex :

Temple aztèque Mexico

2e GM, Paris menacée de destruction

Bouddhas de Bamiyan

Palmyre

Mali

2) Une restauration en débat

Lorsque le conflit est achevé, la reconstruction des œuvres détruites apparaît souvent comme une priorité.

Cette reconstruction est symbolique pour de nombreuses raisons. L'œuvre reconstruite peut ainsi être une preuve du retour de la paix, de la capacité du pays à surmonter l'épreuve de la guerre... Dans les cas de destructions volontaires, il s'agit de démontrer que l'ennemi n'a pas réussi à détruire la culture locale ou à imposer la sienne.

Ex :

Mali

Pont de Mostar

Mais dans certains cas, cette reconstruction est contestée.

Certaines œuvres ne peuvent tout simplement pas être reconstruites à l'identique, parce que les techniques et les matériaux ont changé. Parfois, les Etats refusent de reconstruire parce que c'était l'ancienneté des bâtiments qui faisait leur valeur patrimoniale (temple antique...). Enfin, certains pays choisissent de conserver les ruines en l'état, parce qu'ils ne veulent pas faire comme si la guerre n'avait pas eu lieu : l'élément détruit devient alors un témoin de la violence de la guerre. On peut parler d'un nouveau processus de patrimonialisation (valeur mémorielle qui se superpose à la valeur patrimoniale passée).

Ex :

Notre-Dame-de-la Treille, Lille (reconstruction / modernisation)

Eglise du souvenir, Berlin

Mémorial Hiroshima

Village de Craonne

3) Le rôle de la communauté internationale

La destruction des éléments de patrimoine lors des guerres provoque une vive émotion chez les populations locales, mais aussi au-delà des frontières du pays concerné.

Cette « émotion patrimoniale » est une preuve de l'attachement que peuvent susciter certains lieux, et du caractère international, collectif du patrimoine (d'où l'idée d'un patrimoine de l'humanité). Elle est renforcée par la médiatisation de ces destructions.

Ex :

Vidéo réactions Palmyre

Incendie Notre-Dame

La reconstruction de ces éléments suscite alors des phénomènes de solidarité internationale.

On voit alors se mettre en place des financements collectifs, avec des afflux de dons individuels (mécènes) ou étatiques. Le choix d'un Etat de soutenir financièrement la reconstruction d'un monument détruit relève d'un enjeu géo-politique : c'est une façon aussi de renforcer une alliance ou un partenariat avec le pays touché ou avec les autres donateurs.

Ex :

Mali

Les institutions internationales que sont l'ONU ou l'UNESCO jouent également un rôle central.

Leurs interventions sont multiples :

– protéger :

– *L'UNESCO a dès 1954 rédigé une Convention qui vise à protéger le patrimoine en cas de conflit armé (Convention de La Haye)*

– *Depuis les années 2010, les Casques bleus (force armée internationale relevant de l'ONU), qui se chargent de la protection des civils dans les guerres, sont également formés à protéger les biens culturels spécifiquement menacés*

– restaurer : *l'UNESCO joue un rôle central d'organisation dans les opérations de reconstruction, en faisant le lien entre les donateurs.*

– Sanctionner : *la destruction volontaire des biens culturels est un crime de guerre, qui peut être condamné par la Cour pénale internationale.*

– **Ex :** Mali

II. Urbanisation et préservation du patrimoine : des besoins concurrents ?

[Reprise Jalon 2 : Paris]

1) Différentes formes de menaces

Le développement urbain suppose la création de nouveaux bâtiments (logements, activités, infrastructures de transport) qui peuvent menacer les sites patrimoniaux.

On peut distinguer plusieurs cas différents :

- *des destructions volontaires, dans l'objectif de remplacer les bâtiments par autre chose. Phénomène de moins en fréquent depuis les années 1980 du fait de l'élargissement de la notion de patrimoine (voir intro).*

Ex :

Halles Baltard
Pont médiéval, Tournai 2019

- *une rénovation des sites qui entraîne une modification des lieux (souvent par l'ajout d'éléments architecturaux ou artistiques modernes)*

ex :

Paris : Pyramide du Louvre, colonnes de Buren, façade de la Samaritaine

- *la construction d'un nouveau bâtiment qui, sans « toucher » aux éléments de patrimoine, est considéré comme perturbateur car transformant le paysage urbain dans son ensemble. Il peut s'agir de ponts, ou (le plus souvent) de tours : celles-ci soulèvent régulièrement la polémique lorsqu'elles sont construites au sein d'un espace urbain ancien dans lequel elles se démarquent.*

- **Ex :** Centre Pompidou, Tour triangle
tour Agbar Barcelone

2) De multiples acteurs de la préservation du patrimoine

Lorsqu'un élément de patrimoine est menacé par le développement urbain, plusieurs types d'acteurs peuvent intervenir, à des niveaux différents.

- *les pouvoirs publics : Etat (Ministère de la culture), collectivités locales (Régions, départements...), municipalités... Ils peuvent intervenir par des mesures de classement des biens menacés (appellations et mesures de protection différentes selon les pays). **En France, c'est surtout le classement aux Monuments historiques qui apporte une protection, même s'il existe d'autres mesures, ainsi que des labels (Architecture contemporaine remarquable) qui sont un moyen de reconnaître la valeur d'un site.***
- *Les pouvoirs publics peuvent aussi agir par une régulation, c'est-à-dire en imposant des contraintes aux constructions urbaines. **Ils peuvent ainsi imposer une hauteur maximale aux nouveaux bâtiments, ou l'obligation de respecter l'harmonie en s'intégrant au paysage urbain ancien (Loi Malraux : voir objet de travail conclusif).***
- *L'**UNESCO** : lorsqu'un élément de patrimoine remarquable est menacé, l'UNESCO n'a pas de moyen légaux pour le protéger directement mais peut exercer une pression sur l'Etat concerné. Il lui est notamment possible*
 - *d'inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril :*

Ex : port de Liverpool

- de rayer le bien de la Liste du patrimoine mondial

Dresde et vallée de l'Elbe

- enfin, les habitants eux-mêmes peuvent s'organiser en associations pour faire pression et réclamer l'abandon du projet. Ces manifestations citoyennes sont parfois des succès, parfois pas. Elles sont aussi quelque fois l'expression d'un rejet temporaire du projet, qui finit cependant par être accepté comme un nouvel élément du patrimoine urbain.
 - Ex de succès : **pergola du musée Picasso, retirée en 2014**
 - Ex d'échec : **Samaritaine**
 - ex de projet d'abord polémique puis patrimonialisé : **pyramide du Louvre**

3) Une recherche délicate d'équilibre

Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics en charge de la préservation du patrimoine sont aussi responsables de l'aménagement du territoire, et donc du développement économique des villes. Ils cherchent notamment à éviter une muséification des villes (terme péjoratif : désigne des villes figées dans le temps, transformées en musées mais sans dynamisme). Cette double responsabilité les pousse dans la plupart des cas à rechercher un compromis en soutenant des projets qui tiennent compte de la valeur esthétique et historique des lieux, mais aussi des enjeux de développement durable.

Exemples de réalisations créées dans un souci de compromis entre des impératifs de préservation du patrimoine et de développement économique

Pont Chaban-Delmas à Bordeaux

Réaménagement des bords de Tage, Lisbonne (promenade piétonne, embarcadère pr navires de croisières)

III. Tourisme et préservation du patrimoine

[Reprise Jalon 3 : Venise]

1) Tourisme culturel, source de richesse et de rayonnement

Le secteur touristique est en développement au niveau mondial. Pour certains pays, il représente une part essentielle de l'économie nationale.

Le tourisme culturel, par opposition aux pratiques de loisirs, peut se définir comme une pratique de voyageurs qui recherchent spécifiquement la découverte de l'offre culturelle d'un lieu. Elle est source de richesse par les dépenses que réalisent ces voyageurs sur place (logement, restauration, achats) mais surtout de rayonnement : via la presse spécialisée (guides de voyage) ou les réseaux sociaux, les lieux les plus visités deviennent aussi les plus attractifs.

Mais les économies de ces territoires deviennent aussi dépendantes du tourisme : quelles que soient les contraintes créées par ces afflux de visiteurs, la plupart des lieux concernés ont besoin des ressources qu'ils représentent.

2) Les menaces créées par le tourisme

Certains sites touristiques connaissent de tels flux de visiteurs qu'on parle alors de sur-tourisme : la fréquentation est trop importante pour être correctement gérée.

*Cette fréquentation concerne aussi bien les grandes villes (**Barcelone, Amsterdam...**) que des lieux culturels mondialement connus (**île de Pâques, Machu Picchu...**) ou des sites naturels (**sommet du Mont Blanc...**). Certains lieux deviennent brusquement attractifs suite à une médiatisation (**île Skellig = Star Wars / Dubrovnik = Game of Thrones**).*

On peut alors distinguer plusieurs formes de conséquences néfastes :

- une dégradation / pollution des lieux. La pollution est aussi la conséquence des moyens de transports utilisés (**avions, mais de plus en plus les gigantesques navires de croisières**)
- la hausse de prix de l'immobilier : celle-ci rend les logements difficilement accessibles pour les populations locales. Certaines villes voient leur centre se vider de leurs habitants, remplacés par les visiteurs temporaires.
- la disneylandisation : terme récent inventé pour désigner certaines pratiques commerciales qui visent à répondre aux attentes des touristes sans tenir compte des réelles pratiques locales. Le site apparaît comme un décor dans lequel tout, bâtiments et habitants, deviennent un objet de curiosité survalorisé.

3) Des réponses diverses

Pour préserver leur patrimoine, certains sites prennent des mesures plus ou moins radicales, qui restent difficiles à prendre ou à mettre en œuvre pour des raisons économiques.

- interdire l'accès du site

Grotte de Lascaux
Uluru Rock, Australie

- limiter l'accès par des quotas

Palais de l'Alhambra, Grenade
Massif du Mont Blanc
Venise (en discussion)

- imposer des taxes pour limiter les courtes escales de croisiéristes (qui dégradent sans rien apporter à l'économie)

Venise (projet)

- réguler les locations temporaires pour maintenir la population locale

Débat : faut-il freiner AirBnB ?

- encourager le tourisme responsable / durable

Venise

Cel : L'idée selon laquelle le patrimoine doit être préservé fait désormais globalement consensus, et fait même l'objet d'une coopération internationale. Mais les moyens de le préserver ne sont en revanche pas évidents : la préservation se heurte souvent à des enjeux géo-politiques, et à des intérêts économiques. Dans chaque étape de la chaîne patrimoniale, les acteurs de la patrimonialisation sont contraints de tenir compte de multiples contraintes pour rechercher un compromis ou un équilibre dans lequel la protection et la valorisation des biens culturels ou naturels ne soit pas perçu comme un frein à l'économie ou au développement.